



**L'IA EN POINT DE MIRE :
faire face à la numérisation
et à l'intelligence artificielle
sur le lieu de travail**

23-24 NOVEMBRE 2023

**LIEU : MAISON SYNDICALE
Ratavartijankatu 2A
00520 Helsinki (Pasila district)
FINLANDE**



Financé par
l'Union européenne

 **industriAll**
EUROPEAN TRADE UNION



L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

Introduction:

Au cours de l'année écoulée, l'intelligence artificielle (IA) n'a cessé de faire la une, notamment depuis que [ChatGPT](#) a stupéfié le monde par sa capacité à imiter le langage humain. Les réactions face à l'IA générative ont été très vives, de nombreuses personnalités [appelant](#) à une [pause](#) dans son développement. Au niveau de l'UE, les décideurs politiques tentent actuellement de réglementer l'IA au moyen de la très controversée loi sur l'IA. Toutefois, et comme c'est trop souvent le cas, le [monde du travail](#) passe [sous le radar](#). Au niveau international, le G7 a également adopté une série de lignes directrices pour lutter contre l'IA, mais elles sont basées pour l'essentiel sur un principe facultatif.

IndustriAll European Trade Union demande une proposition législative visant à réglementer l'IA sur le lieu de travail et à renforcer les conventions collectives à tous les niveaux, afin de garantir que les travailleurs bénéficient des avantages de l'introduction de l'IA et la protection des droits des travailleurs. La lutte contre l'IA nécessite une approche holistique qui implique un cadre réglementaire clair, ainsi que des conventions collectives à tous les niveaux, en particulier au niveau sectoriel.

La loi européenne sur l'IA est un pas dans la bonne direction, mais les syndicats demandent un instrument juridique spécifique pour répondre à l'impact de l'IA sur le monde du travail. Les syndicats [ont salué](#) les améliorations importantes obtenues par les forces progressistes du Parlement européen. Parmi elles figure l'obligation de consulter les travailleurs et leurs syndicats avant d'introduire l'IA sur le lieu de travail. Nombre d'inquiétudes subsistent cependant. Il faut un instrument spécifique pour garantir que les travailleurs puissent tirer parti des avantages de l'innovation technologique et que leurs droits fondamentaux ne soient pas remis en cause par l'introduction d'applications de l'IA sur le lieu de travail.

Si légiférer est essentiel pour lutter contre l'IA sur le lieu de travail, les négociations collectives et le dialogue social sont tout autant indispensables. Pour beaucoup, les négociations collectives ne visent qu'à garantir des salaires plus élevés et à améliorer les conditions de travail essentielles, telles que le temps de travail. Cela va pourtant beaucoup plus loin. Les négociations collectives permettent aussi de garantir l'équité dans la double transition (numérique et verte) ainsi qu'une société plus équitable. Dans les pays où les structures de négociations collectives sont solides et fonctionnent correctement à tous les niveaux, en particulier au niveau sectoriel, nous constatons que la transition est beaucoup plus avancée et bénéfique pour tous. La [base de données des négociations collectives](#) d'industriAll Europe fournit un certain nombre de bons exemples de conventions collectives sur la transition, y compris sur la garantie de l'accès à la reconversion professionnelle et au renforcement des compétences.

Avec l'émergence rapide de capacités parfois inattendues, comme le montre le ChatGPT, le développement et l'utilisation de l'IA sont à la croisée des chemins. Mais il n'y a pas de [déterminisme technologique](#). Bien au contraire, une réglementation intelligente et en évolution rapide, mise en place de toute urgence, peut non seulement éviter le risque de se laisser distancer par le rythme de l'innovation, mais aussi en façonner le caractère. Il ne faut pas que le monde du travail soit traité par défaut comme le banc d'essai des nouvelles IA. Le progrès technologique doit aller main dans la main avec le progrès social !

À la lumière de ces développements rapides de la transition numérique en cours, les membres d'industriAll Europe se réunissent pour discuter de l'utilisation des technologies de l'IA dans les secteurs manufacturiers, ainsi que de leurs implications pour les travailleurs. L'atelier vise à aider industriAll Europe et ses affiliés à développer des stratégies et des outils appropriés pour récolter les bénéfices des applications de l'IA sur le lieu de travail.



L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

Où et quand ?

L'atelier « L'IA en point de mire : s'attaquer à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail » se déroulera sur **une journée et demie, les 23 et 24 novembre 2023 à Helsinki, Finlande** (Trade Union House, Ratakarttinkatu 2A, 00520 Helsinki (Pasila district)). Les participants auront l'occasion d'échanger sur les impacts de l'IA sur le lieu de travail dans le cadre de **trois tables rondes et de deux sessions de groupes de travail**. Ensemble, nous débattrons des meilleures stratégies syndicales pour faire face à l'IA et développerons des outils pour les syndicalistes afin d'assurer une transition numérique équitable.

Comment ?

Trois panels pour évaluer l'étendue de l'utilisation et des impacts de l'IA sur le lieu de travail et définir notre stratégie syndicale pour une transition numérique équitable.





L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

I. Panel : planter le décor

Ce panel vise à planter le décor en soulignant toute la mesure de l'utilisation des technologies de l'IA sur les lieux de travail dans les secteurs manufacturiers à travers l'Europe.

L'impact de l'IA sur le monde du travail est de plus en plus [évident](#). Une étude récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques, fondée sur une enquête, [a révélé](#) que, dans l'industrie manufacturière, les travailleurs subissaient une intensité et un stress accrus en raison du rythme de travail plus rapide imposé par l'IA, et qu'ils étaient de plus en plus préoccupés par la confidentialité de leurs données. L'étude a cependant montré que la solution résidait dans l'implication des travailleurs par l'intermédiaire de leurs syndicats. L'impact de l'IA tend à être plus positif quand [les travailleurs sont consultés](#) sur l'introduction de la nouvelle technologie et formés à son utilisation efficace.

Les progrès technologiques sont souvent ressentis plus immédiatement sur le lieu de travail et c'est là qu'ils sont le plus efficacement combattus. L'OCDE a rapporté un sentiment croissant de crainte et d'inquiétude parmi les travailleurs de l'industrie manufacturière, 4 % d'entre eux se déclarant très préoccupés par la perte potentielle de leur emploi au cours de la décennie à venir. Une enquête auprès de travailleurs d'entreprises manufacturières utilisant l'IA a révélé que 15 % d'entre eux connaissaient un collègue qui avait perdu son emploi en conséquence directe de la mise en œuvre de l'IA. Néanmoins, l'évolution potentielle de l'emploi varie considérablement d'un pays à l'autre. Il existe une disparité notable entre les pays à faible revenu, où seulement 0,4 % de l'emploi total est potentiellement exposé aux effets de l'automatisation, et les pays à revenu élevé, où cette proportion ne s'élève qu'à 5,5 %.

L'impact de la technologie sur la qualité de l'emploi au travail ne doit pas être négligé. Si elle peut automatiser les travaux de routine et créer des opportunités de travail plus stimulantes, elle peut aussi être mise en œuvre de telle façon qu'elle restreint l'autonomie des travailleurs ou intensifie les charges de travail. La préoccupation concernant l'intégration de l'intelligence artificielle sur le lieu de travail a trait à sa mise en œuvre de plus en plus répandue, ainsi qu'à l'absence de consultation des travailleurs. Aussi est-il essentiel de veiller à l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs syndicats, mais également à leur participation au déploiement et à l'utilisation des nouvelles technologies par le biais de négociations collectives à tous les niveaux.

L'un des sujets délicats à aborder est le potentiel accroissement de la productivité que peut amener l'IA. Mais la question clé pour évaluer l'impact de toute application de l'IA sur la quantité d'emplois est de savoir si elle accroîtra suffisamment la productivité pour contrer les effets négatifs de la substitution des travailleurs. Les gains de l'application de l'IA devraient être partagés avec les travailleurs sous la forme de salaires plus élevés. Cependant, les deux dernières décennies ont vu un découplage entre la productivité et les salaires dans de nombreux pays, les salaires augmentant plus lentement que la productivité. En tant que syndicats, il sera essentiel pour nous d'élaborer une stratégie visant à garantir le partage des gains de productivité avec les travailleurs.

Les éminents intervenants présenteront des faits et des chiffres sur l'avancement du déploiement des technologies de l'IA dans les entreprises et leurs implications pour les travailleurs. La perspective universitaire sera complétée par **l'évaluation de la Commission européenne, ainsi que par la présentation de la réalité** de terrain en Allemagne et en Finlande. **La session du groupe de travail** qui suivra le débat donnera aux participants l'occasion d'approfondir leurs échanges sur la réalité nationale de leur pays.



L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

II. Panel : Façonner l'IA : Quels outils pour les syndicats ?

Façonner le déploiement et l'utilisation de l'IA dans le monde du travail nécessite à la fois une réglementation adéquate et l'implication des travailleurs à travers le dialogue social et les négociations collectives. **Ce panel** vise à mettre en évidence le rôle des syndicats dans le façonnement de l'IA sur le lieu de travail, en présentant également l'importance d'un cadre juridique clair pour garantir les droits à l'information, à la consultation et à la négociation collective. C'est là un élément clé pour assurer la formation sur le lieu de travail et les programmes d'apprentissage tout au long de la vie dont les travailleurs ont un besoin urgent, car l'IA modifie la nature des professions. **La session du groupe de travail** qui suivra la table ronde servira à fournir aux participants un cadre adéquat pour développer des outils syndicaux susceptibles d'être adaptés et appliqués sur les lieux de travail à travers l'Europe.

Un système de dialogue social et de négociations collectives qui fonctionne correctement garantit non seulement l'information et la consultation des travailleurs en temps utile concernant l'introduction de nouvelles technologies sur le lieu de travail, mais aussi la possibilité pour eux de négocier une formation adéquate à l'utilisation de la nouvelle technologie, d'adapter l'organisation du travail, de mettre à jour les dispositions nécessaires en matière de santé et de sécurité et enfin d'établir des canaux pour modifier les technologies qui pourraient ne pas fonctionner correctement. Les travailleurs et leurs représentants syndicaux sont ceux qui connaissent le mieux la réalité des impacts des technologies de l'IA sur le lieu de travail car leurs activités quotidiennes en sont directement affectées. L'implication de ces acteurs ne peut qu'améliorer le fonctionnement de l'IA et assurer une transition numérique qui fonctionne pour tout le monde.

Les formations sur le lieu de travail et les programmes [de formation tout au long de la vie](#) nécessitent des investissements massifs et des conditions-cadres adéquates. Dans l'industrie manufacturière, l'IA a été associée à la déqualification des travailleurs, en particulier ceux dont les qualifications sont intermédiaires, ce qui crée une polarisation dangereuse entre travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés. Un bon exemple est le moteur électrique, qui remplace son prédécesseur à combustion interne basé sur les combustibles fossiles. Une grande partie des diagnostics et des réparations en cas de dommages sont effectués par l'IA, ce qui laisse peu de place aux mécaniciens, parfois même aux ingénieurs. Le problème de la déqualification est étroitement lié à l'augmentation des « tâches invisibles » créées par l'IA. Un processus n'est jamais entièrement automatisé parce qu'il y a toujours des tâches secondaires que les travailleurs doivent exécuter au rythme de l'IA. Il peut sembler que la machine travaille seule, mais en réalité le travailleur s'efforce de suivre le rythme – son rôle se réduisant parfois à presser un bouton de façon répétitive. Il ne s'agit manifestement pas de l'amélioration de la qualité de l'emploi annoncée par les promoteurs de l'IA.

Une bonne solution consiste à planifier et à consulter les travailleurs et leurs syndicats à un stade précoce, par le biais d'un dialogue social et de négociations collectives appropriés. Il faut le faire à tous les niveaux, mais surtout au niveau de l'entreprise, où les travailleurs doivent être impliqués dans la co-conception de l'IA à introduire. Les travailleurs comprennent l'impact de l'IA sur eux ; leur retour d'information apporte une grande valeur ajoutée et doit donc être pris en compte.



L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

III. Panel : La protection des données et les implications pour les syndicats

Depuis son entrée en vigueur en 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a apporté la démonstration de sa valeur ajoutée en protégeant les données privées des citoyens dans l'Union européenne. Au cours des 5 dernières années, près de 4 milliards d'euros d'amendes ont été infligés aux entreprises qui enfreignent les règles du RGPD. Ces amendes ont été infligées à de grandes entreprises technologiques (le « big tech »), telles que [Meta](#), dans le cadre d'affaires impliquant les données personnelles d'utilisateurs de médias sociaux, mais aussi dans des affaires concernant la protection des travailleurs, comme le [jugement](#) contre H&M sur la surveillance des travailleurs.

Le RGPD est un règlement européen qui s'applique à la fois aux syndicats et aux employeurs, en tant qu'entités qui collectent et traitent des données. IndustriAll Europe a publié sa [boîte à outil RGPD pour les représentants syndicaux](#), qui explique comment les syndicats peuvent utiliser les règles au mieux pour protéger les données privées des travailleurs et les mettre à l'abri de la surveillance. La boîte à outils explique quels articles du RGPD utiliser dans les négociations collectives pour garantir le droit des syndicats à accéder aux données des travailleurs, à contacter les membres et les membres potentiels, ainsi qu'à protéger les données des travailleurs. La [base de données](#) des négociations collectives d'IndustriAll Europe contient des [exemples](#) concrets d'accords sectoriels garantissant le droit d'accès numérique. Il est crucial de garantir le droit des syndicats à accéder aux données des travailleurs afin de lutter contre l'utilisation abusive du RGPD lorsque les employeurs invoquent les règles pour empêcher les syndicats de contacter ses travailleurs.

Ce panel vise à fournir une analyse plus approfondie des implications de la protection des données pour les travailleurs et leurs syndicats. Les éminents panélistes souligneront les avantages du RGPD pour les syndicats et expliqueront comment l'utiliser afin de protéger les données personnelles des travailleurs et garantir le droit d'accès.

Deux sessions de groupes de travail pour approfondir nos échanges :

Les participants sont invités à prendre part à l'un des trois groupes de travail qui visent à approfondir les échanges entre les membres de différents pays. Deux sessions de groupes de travail différentes auront lieu après chaque table ronde le 23 novembre. Les groupes de travail ont pour but de fournir aux participants une enceinte adéquate pour réfléchir aux apports de la table ronde et partager leur réalité nationale. En discutant des défis auxquels les syndicats sont confrontés dans le cadre de la lutte contre l'IA sur le lieu de travail, nous pouvons progresser dans l'élaboration d'une stratégie et d'outils permettant de façonner l'intelligence artificielle à l'avantage des travailleurs.

Les participants intéressés sont invités à s'inscrire sur la liste de chaque groupe. Les groupes seront modérés par un membre du secrétariat d'IndustriAll Europe et un membre du Comité « Politique de négociations collectives et Politique Sociale » / Groupe de travail restreint « Politique de négociations collectives et Politique Sociale ». Les modérateurs présenteront les questions directrices pour le travail en groupe et feront ensuite un rapport devant la plénière.

L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

JOUR 1 – 23 NOVEMBRE 2023, 09H00 – 15H00 (heure locale)

08h30	Enregistrement
09h00	Bienvenue par Isabelle Barthès, co-Secrétaire générale faisant fonction, industriAll Europe
09h10	Mise en contexte Table ronde animée par Isabelle Barthès, co-Secrétaire générale faisant fonction, industriAll Europe <ul style="list-style-type: none">• Thorben Albrecht, Directeur politique, IG Metall• Emmanuel Reich, chercheur Syndex• Liisa Halme, Liaison Manager dans le département Négociations collectives, syndicat Pro• Max Uebe, DG EMPL, Chef d'unité « Avenir du travail, Emploi des jeunes » Session Q&R
10h30	Pause-café
11h00	Groupe de travail : réalité sur le terrain <ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail I• Groupe de travail II• Groupe de travail III
12h00	Rapport en plénière
12h30	Pause-déjeuner
13h30	Façonner l'IA : les outils syndicaux Table ronde animée par Reijo Paananen, Secrétaire général, Nordic IN <ul style="list-style-type: none">• Igor Oliveira, CEE TK Elevator, Portugal• Isabelle Schömann, Secrétaire générale adjointe, CES• Antonio Ranieri, Chef du département pour l'EFPP et les compétences, CEDEFOP• Brando Benifei, Chef de la délégation italienne S&D Session Q&R

L'IA EN POINT DE MIRE : faire face à la numérisation et à l'intelligence artificielle sur le lieu de travail

23-24 NOVEMBRE 2023

JOUR 1 – 23 NOVEMBRE 2023, 15H00 – 17H00 (heure locale)

15h00	Pause
15h30	Groupe de travail : Façonner l'IA : quels sont les outils syndicaux ? <ul style="list-style-type: none">• Groupe de travail I• Groupe de travail II• Groupe de travail III
16h30	Rapport en plénière
17h00	Conclusions Fin du jour 1
19h00	Dîner conjoint (à l'hôtel, à confirmer)

JOUR 2 – 24 NOVEMBRE 2023, 09H00 – 11H30 (heure locale)

09h00	Protection des données et implication pour les syndicats Table ronde animée par Martin Jefflén, Secrétaire international, Unionen <ul style="list-style-type: none">• Aida del Ponce, Chercheuse, ETUI• Klaus Wermeyer, CEE Nokia• Eric Peres, Secrétaire générale, CNIL• Inese Podgaiska, Secrétaire générale, Association of Nordic Engineers Session Q&R
10h30	Pause-café
11h00	Conclusions et prochaines étapes du projet
11h30	Fin de l'atelier